

## Fiche courte – accès aux soins

	<b>Victime de violences basées sur le genre, elle est contrainte de vivre en foyer collectif mixte, ce qui aggrave son état psychique</b>
---	---

**Cas n°545 / 03.11.2025**

**Mots-clés :** précarité, violences sur les femmes, conditions de vie

**Personne concernée (\*Prénom fictif):** Sima\*

**Origine :** Ethiopie

**Statut :** aucun

### Résumé du cas

Sima\*, âgée de 53 ans, originaire d'Ethiopie, vit dans une situation précaire et insécurisante depuis son arrivée en Suisse. Soumise au régime de l'aide d'urgence, les contraintes financières, l'isolement social et la précarité de son logement créent un environnement oppressant qui accentue son mal-être et réactive les traumas liés à son passé, marqué par de multiples violences.

Installée dans un foyer collectif depuis 2011, Sima\* y occupe une chambre individuelle étroite. Elle raconte vivre dans une atmosphère d'insécurité constante, notamment lié au fait qu'elle doit partager les sanitaires avec d'autres résident·es, en majorité des hommes. En outre, les toilettes ne ferment pas correctement à clé, ce qui rend difficile la préservation de son intimité. Un jour, un homme est entré dans la salle de bain alors qu'elle était en train de se doucher, provoquant chez Sima\* une peur intense. Sima\*, dont le passé est marqué par des violences physiques de la part d'hommes, vit ainsi dans une peur permanente. La crainte de croiser un individu agressif ou violent la hante, notamment la nuit lorsqu'elle doit se rendre aux toilettes. Elle redoute chaque déplacement au sein de son lieu de vie.

La médecin qui la suit constate l'impossibilité de se sentir en sécurité dans un lieu censé lui offrir un abri et la persistance de traumatismes liés à des expériences de violences passées, qui entravent sa reconstruction personnelle et augmentent considérablement ses besoins en termes de soutien psychosocial et matériel. Un logement sécurisant, rappelle la médecin, est la pierre angulaire de tout processus de guérison.

### Questions soulevées

- Comment se fait-il qu'une femme victime de violences basées sur le genre soit contrainte de vivre dans un foyer en mixité, dans des conditions insécurisantes ? Pourquoi n'y a-t-il pas des lieux spécifiques et non-mixtes pour loger les victimes ?
- Comment est-ce possible de laisser une personne d'un certain âge, avec des besoins spécifiques, vivre dans une pièce étroite durant près de 15 ans ?
- De quelle manière l'avis des médecins concernant les besoins spécifiques en matière de logement est-il réellement pris en compte par l'autorité en charge de l'hébergement (dans le canton de Vaud, il s'agit de l'EVAM) ?

**Signalé par :** Département Vulnérabilités et médecine sociale du centre hospitalier universitaire vaudois